

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Membres électeurs: 24
Membres électeurs présents : 15
Pouvoirs : 0
Vote : - Pour : 15
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/02

Élection du Président du Comité de Bassin

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection du Président

DECIDE :

Est élu Président du Comité de Bassin de La Réunion :

- **M. Patrick MALET, représentant du collège des collectivités**

Saint-Denis, le **24 JUIN 2015**

Le Vice-Président du Comité de Bassin Réunion

Nicolas BURIEZ

